

*Questions orales*

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, nous faisons de la réclame touristique dans 56 importantes conurbations des États-Unis pour inciter les Américains à venir au Canada. Dans ce programme publicitaire, nous soulignerons, je suppose, le fait que les amateurs de pêche sont toujours les bienvenus au Canada, qu'ils peuvent venir y pêcher avec leur bateau. Nous ajouterons cela à ce qui a déjà été fait.

\* \* \*

**L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE**

## LES PROJETS DU CANADA

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'aimerais poser ma question au premier ministre. C'est une question très importante, et je suis certain qu'il sait de quoi il retourne.

En 1959, le Canada a approuvé et signé la déclaration des Nations Unies sur les droits des enfants. Pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire des droits des enfants, l'ONU a déclaré 1979 l'année internationale de l'enfance. Aujourd'hui des groupes privés intéressés à cette cause se sont réunis à Ottawa pour reprendre le flambeau que le gouvernement fédéral avait malheureusement laissé tomber. J'aimerais donc demander au premier ministre pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas créé de commission nationale chargée de préparer la célébration de l'année internationale de l'enfance, comme l'ont fait 70 autres pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, pour plus de précisions, je suis persuadé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera à la Chambre la semaine prochaine. Je veux signaler au député que loin d'être inactifs, les divers ministères de l'État ont adopté de nombreuses mesures pour s'assurer que nous respectons non seulement la lettre mais aussi l'esprit de l'année internationale de l'enfance.

Bien entendu, nous encourageons le secteur privé à en faire autant et c'est ce qui se produit à Ottawa. Les honorables vis-à-vis n'aiment guère en général que le gouvernement établisse de nouvelles commissions qui entraînent de nouvelles dépenses. Voilà pourquoi le gouvernement fait sa part, mais il compte également que le secteur privé et les organismes bénévoles feront la leur.

● (1127)

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, personne ne s'attendrait que le gouvernement fasse preuve d'austérité dans un domaine aussi important. Le premier ministre a confirmé ce que nous savions déjà, soit que le gouvernement a prévu un très modeste budget pour cette année fort importante.

Pourrait-il nous promettre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration avant l'ajournement sur ce que le gouvernement a l'intention de faire pour souligner l'année internationale de l'enfance.

[M. Darling.]

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que ces ministres se feront un plaisir de répondre aux questions. Quant à notre budget, il est évidemment modeste. Le député ne voudrait tout de même pas qu'il soit immodeste. Comme on nous pêche toujours de comprimer les dépenses, nous faisons preuve de modestie dans ce domaine-là.

\* \* \*

**L'AVORTEMENT**

## DEMANDE DE REVISION DES LOIS SUR L'AVORTEMENT

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que 1979 est l'année internationale de l'enfance et que le gouvernement a prévu une politique dans le cadre de ce programme, le premier ministre revisera-t-il les lois sur l'avortement pour que les enfants reçoivent le plus grand cadeau de tous, le don de la vie?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas au gouvernement à donner la vie aux enfants, mais à Dieu et aux parents.

**M. Epp:** Monsieur l'Orateur, le sujet est sérieux et je me refuse à répondre au premier ministre sur le même ton. Nous le savons, bien sûr, mais la question est sérieuse. Le fait est qu'aux termes de la loi actuelle, 60,000 enfants perdent la vie par l'entremise du système qu'on est en train d'adopter, soit celui des comités d'avortement.

Le gouvernement reviserait-il ce système de façon que l'esprit de la loi, qui a été faussé, soit respecté de nouveau, et que la situation actuelle, qui fait de certains hôpitaux des cliniques d'avortement, disparaisse?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, il y a déjà plus d'un an, nous avons créé un comité chargé de présenter un rapport sur le sujet. Le problème tient essentiellement au fait que le gouvernement fédéral aimerait voir ces lois appliquées uniformément dans toutes les provinces, mais que, comme le député le sait, le droit criminel étant de compétence provinciale l'application de la loi et les poursuites dépendent des provinces. Peut-être que le député pourrait en parler à son premier ministre provincial et lui suggérer de faire respecter l'esprit de la loi.

\* \* \*

**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

## LES CONSULTATIONS AVEC M. TERON AU SUJET DE SON CONGÉ PROLONGÉ

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à un sujet dont j'ai discuté avec lui à plusieurs reprises, soit la possibilité de conflit d'intérêts dans le cas d'un de ses hauts fonctionnaires, M. William Teron.

À l'heure actuelle, alors que le gouvernement s'oriente dans une toute nouvelle direction dans le domaine de l'habitation, M. Teron prend quatre mois de congé pour étayer ce qu'il appelle le jusant de sa fortune privée au Canada comme aux États-Unis. Le premier ministre a-t-il consulté M. Teron au sujet de ce dernier exploit?